



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-ALPES MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

11/ INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)

Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci doit en rendre compte au Conseil Municipal.

1) Décisions prises par le Maire en matière de Marchés à Procédure Adaptée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2018

TYPE/ OBJET/ SERVICE GESTIONNAIRE	PROCEDURE/ PRECISIONS	DCE/ PUBLICATION/ DATE LIMITE RECEPTION OFFRES/ NOMBRE DE PLIS RECUS	NOM DES CANDIDATS	ATTRIBUTAIRE/ Montant HT/ Montant TTC	DATE DE LA DELIBERATION D'ATTRIBUTION (procédure formalisée) / DATE D'ATTRIBUTION (MAPA)	DATE DE NOTIFICATION / N° DU MARCHÉ
Fournitures / Acquisition et maintenance d'horodateurs / Service parkings	MAPA / Prix forfaitaire, ferme et définitif	DCE / Publié le 20/11/17 Date limite réception offres 19/12/17 / 2 plis	PARKEON IEM	PARKEON 51 270 € HT 61 524 € TTC	02/02/18	Notifié le 28/02/18 N° 07-17
Fournitures / Location et maintenance de photocopieurs et d'imprimantes / Service informatique	MAPA / Prix forfaitaire, ferme et définitif	DCE / Publié le 07/02/18 Date limite réception offres 14/03/18 / 3 plis	KONICA MINOLTA AITEC APOJE- LEASYS	AITEC 47 866,08 € HT 57 439,29 € TTC APOJE-LEASYS 9 213,28 € HT 11 056 € TTC APOJE-LEASYS 5 227,84 € HT 6 273,40 € TTC	18/04/18	Notifié le 24/04/18 N° 01-18

2) Décisions prises par le Maire portant autorisation d'ester en justice

demandeur	l'objet	la juridiction saisie	date de la requête ou de l'assignation
Le syndicat des copropriétaires de la résidence l'Agrianthe	Référé en vue de suspendre l'exécution de l'arrêté municipal du 20 juin 2017 de non opposition à la déclaration de travaux déposée par la Sci Prediletta pour la création d'une rampe d'accès et d'un mur de soutènement	TA de Nice	requête du 29 novembre 2017 affaire confiée au cabinet DMS
Commune de Villefranche/mer	Assignation contre la Sccv ave Albert 1^{er} et les nouveaux constructeurs en vue de les condamner in solidum au paiement de la somme de 483 290,76 € en application de la clause pénale et du dépôt de garantie stipulés dans la promesse de vente relative à l'ancien projet îlot de la poste	TGI de Grasse	Assignations des 22 et 28 mars 2018 affaire confiée au cabinet DAZ
M. Mangiapan	recours en vue d'annuler la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2017 relative à la cession de parcelle AR 320 en vue de la réalisation du centre de thalassothérapie	TA de Nice	requête du 23 mars 2018 affaire confiée à Maître Kattineh
M. Ferfera	Recours indemnitaire en vue de condamner la Commune à réparer les préjudices subis à l'occasion d'une série de décisions	TA de Nice	requête du 30 mars 2018 affaire confiée au cabinet DMS
Mme Breitenstein	Recours en vue de l'annulation de la déclaration préalable accordée le 3 octobre 2017 à l'Eurl SABTP au 18 ave St Estève	TA de Nice	requête du 4 avril 2018 affaire confiée au cabinet Plénot Suares Blanco Orlandini

3) Décisions prises par le Maire en matière de contrats de location à compter du 3^{ème} trimestre 2017

BENEFICIAIRE	LIEUX	OBJET	LOYER
SAGE représenté par M. Jean BECCHETI	1680 Av de la Condamine Parcelle AD1 lot N°1 (1200 m2)	Convention occupation précaire d'un an renouvelable A compter du 1 ^{er} mars 2018	3.750 €/trimestre
DUNAN JARDIN représenté par M. David DUNAN	1680 Av de la Condamine Parcelle AD1 lot n°2(400 m2)	Convention occupation précaire d'un an renouvelable A compter du 1 ^{er} mars 2018	1.000 €/trimestre
Logements			
M Théo DURAND	T3 2 ^{ème} étage 17 Avenue Galliéni 10 rue Baron de Brès	Avenant N°1 portant transfert du bail convention de Mme Nadia NOUCHY à compter du 1 ^{er} avril 2018	263,82 €/mois
M Didier ROSSI	Studio 20 Avenue Galliéni Groupe scolaire Orangerie	Avenant N°10 Prolongation tacite reconduction de la location du bail conventionné	111,38 €/mois

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives